PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

En exercice : 23
Membres Présents : 15
Pouvoirs : 3
Excusés : 3
Absents : 5

Le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE, Maire.

Les membres présents en séance :
Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Christiane GALLON, Gérard PORA, Isabelle CAMBIER, Frédéric GRACIA, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Anne Sophie DA COSTA, Christophe GUYOT, Bertrand POUSSIERRE

Les membres ayant donné un pouvoir :
Martine MORETTI pouvoir à Christian VEILLAT, Aurore BAUGÉ pouvoir à Claire GUEGUIN, Thomas GUETTARD pouvoir à Aurélien HELLE

Les membres absents et/ou excusés :
Martine MORETTI, Claire DEZOUTTER, Nathalie PREUD'HOMME, Philippe THOMAS, Nicolas PERROUD, Aurore BAUGÉ, Thomas GUETTARD, Aurélie HENAULT.

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe GUYOT

A 19h30, la séance du Conseil Municipal débute. Madame le Maire, après appel des membres présents, constate que le quorum est atteint et que la séance du Conseil Municipal peut se tenir.

Monsieur Christophe GUYOT est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 novembre 2025 est lu et approuvé par les membres présents à cette séance qui le signent.

AFFAIRES GÉNÉRALES

2025-043 – Organisation des horaires d'écoles sur 4 jours pour la rentrée 2026

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 qui autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours,

Vu le Code de l'éducation, art D. 521-10 à D. 521-13 et notamment le III de l'article D- 521-12 qui prévoit que *« la décision d'organisation de la semaine scolaire prise par le directeur académique des services de l'éducation nationale ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans. À l'issue de cette période, cette décision peut être renouvelée tous les trois ans après un nouvel examen, en respectant la même procédure ».*

Considérant que le Directeur académique des services de l'éducation nationale, peut, sur proposition conjointe d'une commune et des conseils d'école, autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine,

Considérant qu'il ne peut y avoir de reconduction tacite,

Considérant que la semaine des quatre jours est déjà en vigueur aux deux écoles de Saint-Georges-sur-Baulche,

Vu l'avis favorable des conseils d'école maternelle et élémentaire pour le maintien d'une organisation du temps scolaire à quatre jours,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- prendre en compte l'avis des conseils d'école pour la continuité de la semaine scolaire sur 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2026/2027
- autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Claire GUEGUIN indique que les 2 écoles ont voté à l'unanimité le maintien de la semaine d'école sur 4 jours. Il convient que le Conseil Municipal valide l'avis des conseils d'école.

FINANCES

2025-044 – Souscription d'emprunt pour les travaux « d'aménagement des espaces ludiques et sportifs Baulchois – tranche Ferme »

Considérant l'avancée de l'opération « Aménagement des espaces ludiques et sportifs baulchois »
Considérant qu'afin de financer les travaux de la tranche ferme, il convient de souscrire **deux emprunts**.

Trois banques différentes ont été sollicitées pour ces emprunts, seuls la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole ont répondu à cette demande. Il est fait présentation au Conseil Municipal de ces propositions d'emprunts.

Vu la proposition de prêts du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la souscription d'un prêt relais en attente du versement des subventions et FCTVA d'un montant de 203 697€
  . Crédit Agricole Champagne-Bourgogne
  . Taux Fixe « Court terme relais »
  . Durée : 24 mois
  . Taux annuel : 3,03%
  . Périodicité des intérêts : Trimestrielle
  . Frais de dossier : 0.15 % du montant sollicité

- D'approuver la souscription d'un prêt taux fixe échéances constantes d'un montant de 446 303€
  . Crédit Agricole Champagne-Bourgogne
  . Taux Fixe « échéances constantes »
  . Durée : 10 ans
  . Taux annuel : 3,47%
  . Périodicité des intérêts : Trimestrielle
  . Frais de dossier : 0.15 % du montant sollicité

- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à la souscription de ces prêts et au remboursement anticipé partiel du prêt relais

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Chrystelle EDOUARD informe, que pour le prêt relais, il ne peut être prétendu qu'à la somme des subventions déjà notifiées, mais à hauteur maximum de 90% des subventions octroyées.
Chrystelle EDOUARD présente le comparatif des propositions du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne.
Il est indiqué que les 2 prêts doivent être souscrits auprès de la même banque, le panachage n'est pas possible.
Les appels de fonds seront présentés lors des prochains conseils, en essayant d'en faire le moins possible.
Madame le Maire remercie Chrystelle EDOUARD pour toutes les démarches effectuées.

2025-045 – Décisions modificatives budgétaires - Budget Pôle Enfance Jeunesse

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il apparait nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget annexe Pôle Enfance Jeunesse.

Il convient d'augmenter les crédits au chapitre 012.

Désignation	chapitre	article	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Dep fonctionnement	012	64111 - 331		14 000 €
Rec fonctionnement	70	7066 - 331		14 000 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

COMMISSION Enfance-Jeunesse et Vie Scolaire, intergénérationnel (EJVS) / Claire GUEGUIN :

Ecole ELEMENTAIRE :
Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) – l'édition des cartes d'électeurs est en cours de démarchage. Les élections auront bien lieu le 16 décembre, 2 listes sont en lice. L'élection du Maire aura lieu le vendredi 19 décembre à 17h00 au Centre Culturel.

COMMISSION Citoyenneté, Prévention, Sécurité / Richard FAURE :

- Lors de la GPO du 20 novembre, une demande de renfort des patrouilles en fin d'après-midi a été demandées.
- L'opération de contrôle dans les bus va être réitérée, notamment dans le bus "navette" des collégiens.

COMMISSION Travaux, Voirie, Patrimoine / Yannick BARBOTTE :

Aménagement des espaces ludiques et sportifs baulchois : lors de la réunion de chantier du lundi 24 novembre, le terrassement et les VRD (voirie et réseaux divers) ont été abordés : validation des toilettes (couleurs, portes…), démarrage des travaux du terrain de pétanque, un sable de type 0/16 sera mis en œuvre, les plans du pump-track seront envoyés et vérifiés par Bertrand POUSSIERRE.

COMMISSION Finances – Chrystelle EDOUARD :

Aménagement des espaces ludiques et sportifs baulchois : la demande de subvention au FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) vient d'être déposée en ligne ; une visioconférence avec la commission FEDER, vendredi 28 novembre aura lieu pour défendre le projet.

Gymnase Communal : le travail continue. Le plan de financement a été repris avec les financeurs. Une visioconférence a été faite avec l'architecte pour présentation.

INFORMATION DU CONSEIL SUR LA DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE

Décisions du Maire

Madame le Maire présente une décision de virement de crédit de 3 020 € afin d'abonder les crédits au chapitre 16 pour inscrire les dépenses d'emprunt et les remboursements de 2 cautions à l'espace tertiaire.

Questions diverses

Isabelle CAMBIER s'interroge sur les plantations faites par les agents des espaces verts non loin du collège. Yannick BARBOTTE et Richard FAURE rappellent qu'il s'agit de la plantation de la micro-forêt demandée en compensation des arbres retirés lors des travaux d'aménagement et la mise en accessibilité des arrêts de bus scolaires – Rue des Champs Bardeaux. Il y aura plus d'arbres plantés que retirés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h09